

**Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine – DÉPARTEMENT AUDIOVISUEL**

|  |
| --- |
| **LOCATION DE MATÉRIELS ET PRESTATIONS AUDIOVISUELLES POUR LES MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES**    **ACCORD-CADRE 25F067** |

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Référence de l’accord-cadre : **25F067**

Nature de la procédure : **Procédure d’Appel d’offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-1 et 2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique)**

Pouvoir adjudicateur : **Assemblée nationale**

Représentant du pouvoir adjudicateur : **Collège des Questeures de l'Assemblée nationale**

Comptable assignataire des paiements : **Mme la Trésorière de l'Assemblée nationale**

**Article PREMIER – Objet et nature de l’accord-cadre**

Le présent accord-cadre a pour objet la location de matériel, l’installation et l’exploitation en qualité institutionnelle de haut niveau d’un ensemble d’équipements destinés à la captation audiovisuelle et à la diffusion sur écran de médias depuis des supports de différentes technologies, dans le cadre d’événements de type colloques, séminaires, conférences, spectacles musicaux ou diffusion d’un programme télédiffusé.

Les prestations relatives au présent accord-cadre notamment les modalités de préparation, d’organisation et de déroulement des prestations, sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le présent accord-cadre revêt la forme d’un marché mono-attributaire à bons de commande.

**Article 2 – engagement du contractant de l’accord-cadre**

## 2.1 Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle :

Nom, prénoms et qualités du signataire :

**Agissant en mon nom personnel**

Domicilié à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription :

au registre du commerce et des sociétés [[1]](#footnote-1) :

au répertoire des métiers 1 :

- références d'inscription à un ordre professionnel :

**Adresse mèl à laquelle échanger et notifier via PLACE la décision relative à l’attribution du marché :**

……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et de tous les documents qui y sont mentionnés,

Je m’**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux conditions définies par le présent accord-cadre.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre m'est attribué dans un délai de **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 2.2 Cadre à remplir si le contractant est une société (ou un groupement d’intérêt économique) :

Je soussigné(e),

M, Mme (Nom, prénoms et qualités) :

**Agissant au nom et pour le compte de la société** :

Au capital de :

Ayant son **siège social** à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET x 14 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

° ° °

**Établissement qui effectuera la prestation** :

**Adresse complète**

- **numéro SIRET** (x 14 chiffres) **de l’établissement qui effectuera la prestation** :

**Personne de contact :**      

***Numéro de téléphone :***        ***Courriel :***      ……………………………………….

*(1) Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers ».*

**Adresse mèl à laquelle échanger et notifier via PLACE la décision relative à l’attribution du marché :**

*.*

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et de tous les documents qui y sont mentionnés,

Je m’**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux conditions définies par le présent accord-cadre. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre m'est attribué dans un délai de **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 2.3 Cadre à remplir si le contractant est un groupement momentané d’entreprises :

[**Nota bene** : *chaque membre du groupement doit compléter un des cadres ci-dessous en utilisant :*

* *soit les rubriques définies au cadre du 2.1 ci-dessus si l’entreprise est une entreprise individuelle,*
* *soit les rubriques définies au cadre du 2.2 ci-dessus si l’entreprise est une société ou un groupement d'intérêt économique.*]

**Nous soussignés**,

Cotraitant 1 :

Cotraitant 2 :

Cotraitant 3 :

Le groupement ainsi constitué étant[[2]](#footnote-2) :  conjoint  solidaire

Le MANDATAIRE du groupement ainsi constitué étant :

représenté(e) par :

Adresse mèl à laquelle échanger et notifier via PLACE la décision relative à l’attribution du marché :

……………………………………….…………………………………………………………

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire afin de :

- signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

- signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures.

*Joindre impérativement le mandat en annexe du présent document. Joindre également les pouvoirs de la personne signataire du mandat si elle n’est pas un représentant légal de l’entité candidate.*

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et de tous les documents qui y sont mentionnés,

Nous nous ENGAGEONS sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci‑dessus, à exécuter les prestations demandées aux conditions définies par le présent accord‑cadre. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

**Article 3 – PRIX**

Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu sans montant minimum et avec un maximum en valeur fixé à 200 000 € TTC sur sa durée totale (4 ans), en application, de l’article R.2162-4 du code de la commande publique (CCP).

Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués dans le bordereau de prix unitaires, annexé à l’annexe 2 du présent acte d’engagement, aux quantités commandées et acceptées.

Les prix sont révisables selon les modalités décrites à l’article 4.3 du CCAP

**article 4 - durÉe de l’accord-cadre**

L’accord-cadre est conclu pour une durée ferme de quatre (4) ans à compter du 5 février 2026 ou à compter de sa notification si elle est postérieure à cette date.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu’à l’expiration de la durée de validité de l’accord-cadre.

*Durée maximum d’exécution des bons de commande*

Les bons de commande peuvent être notifiés au titulaire pendant toute la durée de validité de l’accord-cadre. Passé ce délai, ils ne pourront plus être notifiés. Toutefois, ceux déjà notifiés s’exécutent jusqu’à leur terme. Leur durée d’exécution ne saurait dépasser de plus de 3 mois la date de fin de validité de l’accord-cadre.

**Article 5 - Paiements**

## 5.1 – Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle ou une société

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues au titulaire au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

Le titulaire déposera ses factures sur le **portail eFactures** de l’Assemblée nationale dans l’onglet « Facture du fournisseur/titulaire ou du cotraitant d’un groupement admis au paiement individualisé ».

## 5.2 – Cadre à remplir si le contractant est un groupement momentané d'entreprises

**5.2.1. Cadre réservé au groupement conjoint :**

En cas de groupement conjoint, les prestations seront réglées directement à chaque membre du groupement (joindre les RIB correspondants). L’annexe 1 au présent acte d’engagement indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s’engage à exécuter.

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues aux cotraitants au titre du présent accord‑cadre en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

**Cotraitant 1 :**

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 2 :**

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 3 :**

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

Chaque membre du groupement déposera les factures le concernant sur le **portail eFactures** de l’Assemblée nationale dans l’onglet « Facture du fournisseur/titulaire ou du cotraitant d’un groupement (conjoint ou solidaire) admis au paiement individualisé ».

**5.2.2. Cadre réservé au groupement solidaire :**

**5.2.2.1. En cas de paiement sur un compte unique :**

Lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire ne sont pas individualisables, les prestations feront l’objet d’un paiement sur un compte unique (joindre le RIB).

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

Le mandataire du groupement sera le seul habilité à déposer les factures au nom du groupement sur le **portail eFactures** de l’Assemblée nationale dans l’onglet « Facture du sous-traitant admis au paiement direct ou du cotraitant d’un groupement solidaire bénéficiant d’un paiement *via* un compte unique ».

**5.2.2.2. En cas de paiements sur des comptes distincts :**

Lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire sont individualisables, les prestations seront réglées directement à chaque membre du groupement (joindre les RIB correspondants). L’annexe 1 au présent acte d’engagement indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s’engage à exécuter.

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues aux cotraitants au titre du présent accord‑cadre en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

**Cotraitant 1 :**

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 2 :**

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 3 :**

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un R.I.B.)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

Chaque membre du groupement déposera les factures le concernant sur le **portail eFactures** de l’Assemblée nationale dans l’onglet « Facture du fournisseur/titulaire ou du cotraitant d’un groupement (conjoint ou solidaire) admis au paiement individualisé ».

## 5.3 – Cession ou nantissement de la créance issue du marché au moment de la notification\*

Le titulaire souhaite-t-il nantir ou céder la créance issue du présent marché conformément aux articles R. 2191-45 à R 2191-63 du code de la commande publique ?

Oui  Non

\*Le titulaire est informé qu’il pourra demander le nantissement ou la cession de sa créance en cours d’exécution du marché.

**Article 6** **– SOUS-TRAITANCE**

Dans les limites définies au titre IX du livre Ier de la deuxième partie du code de la commande publique, le titulaire est habilité à sous-traiter l’exécution des prestations, à condition d’avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l’acceptation de chaque sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement.

**6.1 Sous-traitance déclarée au moment de l’offre**

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat annexe au présent acte d’engagement un formulaire DC4[[3]](#footnote-3) dans sa dernière version dûment complété, portant présentation du sous-traitant concerné. Sont joints au formulaire, les pièces listées à l’article 6.1 du CCAP

À chaque acte spécial, sont joints une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe sous le coup d’aucune interdiction d’accéder aux marchés publics, ainsi que les documents établissant ses capacités professionnelles et financières.

Le cocontractant fournit en outre l’annexe 1 au présent acte d’engagement, portant tableau de répartition des sommes dues entre le titulaire (et les cotraitants le cas échéant) et les sous-traitants admis au paiement direct, dûment complétée.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le DC4 et dans l’annexe 1 du présent acte d’engagement constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession de créance.

Chaque DC4 constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

La notification du présent marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Euros H.T.,

soit *(en lettres).*

**6.2 Sous-traitance déclarée après la conclusion du marché**

Pour chaque sous-traitant, le titulaire remettra un formulaire DC4 et les documents justificatifs dans les conditions fixées à l’article 6.1 du CCAP.

En outre, si une copie de l’acte d’engagement a été délivrée au titulaire avec la mention « *copie certifiée conforme à l’original en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance* », le titulaire établira qu’aucune cession ni aucun nantissement de créances ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l’exemplaire unique, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L’acceptation du sous-traitant et l’agrément des conditions de paiement seront notifiés au titulaire par l’Assemblée nationale. Le montant des prestations sous-traitées figurant dans cet acte spécial correspond au montant maximal de la créance que le sous‑traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession.

**ARTICLE 7 – AVANCE**

Le contractant, s’il réunit les conditions précisées aux articles R. 2191-3 et R. 2193-16 du code de la commande publique (cocher la case correspondante) :

ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l’article 7.2 du CCAP

refuse de percevoir l'avance prévue à l’article 7.2 du CCAP

Le candidat est-il une PME, au sens de la recommandation de la Commission européenne n°2003/361/CE du 6 mai 2003, permettant de porter le taux d’avance à 30 % ?

Oui  Non

|  |
| --- |
| **Partie à compléter obligatoirement par le ou les candidats pour la présentation de leur offre :** |
| Fait en un seul original,  À     ………………………… Le     ………………………………………   |  |  | | --- | --- | | **Identité du signataire** | **Cachet de la société** | | Nom : |  | | Prénom : |  | | Fonction \* : |  | | **Signature** |  | |  |  |   (\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente. |
| **Partie réservée à l’Assemblée nationale :** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,  À ………………………………………………………..  Le ……………………………………………………….  Pour le pouvoir adjudicateur, |

**ANNEXES**

**AU PRÉSENT ACTE D’ENGAGEMENT**

* **ANNEXE 1 :** Répartition des sommes dues entre cotraitants et sous-traitants admis au paiement direct
* **ANNEXE 2 (annexe financière)**: Bordereau des prix unitaires (BPU) associé au détail quantitatif estimatif (DQE) (*fichier Excel joint- onglet 1 et 2*)

*Le DQE n’a pas de valeur contractuelle.*

**ANNEXE 1**

**RÉPARTITION DES SOMMES DUES ENTRE CO-TRAITANTS   
ET SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT**

À remplir obligatoirement en cas de cotraitance (groupement conjoint) ou de sous-traitance

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Marché:** *référence* | **25F067** | | |
|  |  |  |  | | |
|  |  | **Montant du marché HT :** |  | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  | **Montant du marché TTC :** |  | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  | | **Nom des entreprises** | **Répartition** | **Montant** | **Montant** |
| **en %** | **HT** | **TTC** |
| Titulaire et cotraitants | |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| TVA des sous-traitants perçue par le titulaire au titre de l’autoliquidation : indiquer ici le **montant total de la TVA qu'auraient dû verser les sociétés sous le régime de l'autoliquidation, et à verser par le titulaire** | | |  |
| **Total dû au titulaire** | | |  |
| **Sous-traitants** | **Non soumis** au régime d’auto-liquidation de la TVA |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Soumis** au régime d’autoliquidation de la TVA |  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL** (doit être égal au montant total du marché, tel que figurant dans l'acte d'engagement) | | |  |  |  |
| **Date :**  **Signature et cachet du titulaire et des cotraitants en cas de groupement :** | | | | | |

**ANNEXE 2**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ASSOCIÉ AU dÉtail quantitatif estimatif (DQE)**

***(Cf. Fichier Excel (onglet 1 et 2) à compléter intégralement et à joindre à l’acte d’engagement.***

***NB : Le DQE n’a pas de valeur contractuelle.***

1. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-2)
3. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> [↑](#footnote-ref-3)